

# Créer son entreprise avec le PRÊT D'HONNEUR CRÉATION



Prêt personnel

à **taux 0%**

**25 000€**

montant maximum

Remboursement

**5 ans maximum**

**Cofinancement**

professionnel **obligatoire**

**Sans caution  
ni garantie sur  
les biens  
personnels**

## OBJECTIFS DU PRÊT D'HONNEUR

- Renforcer l'apport personnel et les fonds propres
- Financer les investissements et/ou de la trésorerie
- Faciliter l'obtention du prêt bancaire professionnel

## PUBLIC ET SECTEUR ÉLIGIBLE AU PRÊT D'HONNEUR

- Tous les porteurs de projet en phase de création ou ayant créés depuis moins de 12 mois
- Tous les secteurs d'activités (1) *A l'exception de ceux visés par l'article 35 du CGI (marchands de biens, location d'établissements industriels ou commerciaux équipés ...), ainsi que certaines activités immobilières*
- Toutes les formes juridiques (2) *A l'exception des associations, des sociétés civiles immobilières (SCI)*
- Les projets dont le siège social est implanté à la Réunion et dont l'activité est à la Réunion

## AUTRES MODALITÉS

- Présence du porteur de projet obligatoire lors du comité d'agrément
- Accompagnement post-financement obligatoire
- Possibilité de cumul d'aides à la création (TAJ, PIJ, ...)

**Vous souhaitez créer votre entreprise et avoir un coup de pouce pour obtenir un cofinancement bancaire?**

**Ayez le réflexe Prêt d'honneur CRÉATION**

**ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?**



**Cofinancé par  
l'Union européenne**



Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le fonds FEDER.